



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 8 JUILLET 2017 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Bruce MacNab Jake Chadwick Tim Kalil
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absence :		Stephen Lloyd Chantal Raymond

1. RÉSOLUTION 2017-060 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jake Chadwick et résolu à l'unanimité par les membres présents :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 10 juin 2017

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

3.2 Correspondances

3.3 APLÉ

3.4 Suivi de la dernière séance

3.5 Période de question (30 minutes)

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

4.2 Comptes à payer

4.3 Résolution – Nomination d'un maire suppléant

4.4 Résolution – Achat d'un logiciel de gestion d'archive de documents

4.5 Résolution – Octroi d'un contrat professionnel en archivage

4.6 Résolution – Appui à l'école Arc-en-Ciel d'Huberdeau

5. Infrastructures

5.1 Résolution – Octroi d'un contrat pour la mise à niveau du système de rétention des eaux fluviales

6. Services publics

6.1 Résolution – Lettre d'intention pour l'adhésion à la future régie inter-municipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles

7. M.R.C. et affaires gouvernementales

7.1 Rapport du maire

8. Levée de l'assemblée



2. Adoption des procès-verbaux

5.1 RÉSOLUTION 2017-061 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2017

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

Mme Anne Létourneau, qui a été engagée pour diriger nos efforts dans la lutte au myriophylle à épis, a fait une présentation. Jusqu'à maintenant, des plants ont été identifiés et retirés aux mêmes endroits où nous avons également trouvé le myriophylle l'été dernier, mais en nombre nettement moins grand. C'est donc une bonne nouvelle, qui démontre que nos efforts ont fait reculer le progrès de l'envahissement. Une attention particulière est portée dans la zone de la source du Lac, car le fond est haut, et si la plante atteint une certaine hauteur, elle sera potentiellement hachée par les hélices des moteurs d'embarcation, ce qui lui permettra de se propager. Il est donc important de retirer les plants alors qu'ils sont encore moins de 30 centimètres à ces endroits.

En plus du travail à effectuer dans les zones affectées, l'objectif est de visiter et recenser tout le littoral du Lac cet été. Les recherches effectuées dans la baie Miller n'ont pas découvert le myriophylle à épis dans cette région du Lac, mais seulement le myriophylle indigène, qui lui n'est pas envahissant. Selon Mme Létourneau, les régions où l'eau est peu profonde, comme dans Green Bay, seront particulièrement à surveiller également.

Mme Létourneau invite les gens à faire preuve de prudence lorsque les plongeurs sont présents, car il est difficile pour eux de voir les bateaux lorsqu'ils sont sous la surface. Veuillez donc garder une distance respectable du bateau à pontons de la Ville et des bouées signalant la présence des plongeurs. Mme Létourneau affichera également au débarcadère l'endroit où se trouvent les plongeurs à chaque jour.

3.2 Correspondances

Le bureau du député d'Argenteuil a confirmé que notre demande de subvention dans le cadre du Programme PARAMM a été acceptée. Le Conseil a adopté une résolution pour l'utilisation de cette somme pour refaire l'asphalte à l'avant de l'édifice municipal et des parties endommagées plus près de la zone du débarcadère. Le reste de la subvention servira à réparer et refaire le système de captation des eaux de pluies, qui est complètement bouché et ne joue plus son rôle, provoquant une grande érosion à cet endroit.

Lors de la rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec du 20 juin dernier, ceux-ci ont fait part que les travaux de déboisement pour la nouvelle ligne de dérivation du Grand-Brûlé devraient débuter au mois d'août. Le maire Luc Trépanier ainsi qu'un des membres du comité consultatif, M. Charles Huot, ont fait valoir que la saison de villégiature était à son maximum à cette époque de l'année. Ils ont demandé à Hydro-Québec d'exiger de l'entrepreneur choisi qu'il puisse faire les travaux dans la région du Lac seulement en octobre, puisque les travaux doivent s'étaler du mois d'août à la



fin novembre. Hydro-Québec doit également nous donner une liste des actions qui seront prises pour protéger l'environnement sensible des sources du Lac.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

Au sujet de l'internet à haute vitesse, l'organisme FILAU a fait parvenir à la Ville une proposition afin que la Ville finance l'achat et l'installation des équipements que l'organisme prévoit installer sur le territoire de Barkmere. Cette proposition a suscité beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes de la part des membres du Conseil. Les discussions doivent donc se poursuivre.

Malheureusement, le trottoir d'accès aux nouveaux quais de location n'a toujours pas été réalisé. La firme Techno-Pieux qui avait été retenue le mois dernier, n'a toujours pas cédulé les travaux. Par contre, la porte pour le garage municipal a été installée.

3.5 Période de question (30 minutes)

Début de la période de questions : 10h34

Jean Mathieu : Pourquoi le gouvernement provincial a-t-il changé les règles pour la gestion des fonds de parc.

C'est une nouvelle règle qu'ils ont déterminé et l'argent se retrouve maintenant dans le fond général de la Ville, mais d'un point de vue comptable le fond est enregistré dans un compte associé au fond de parc. Cela ne change en rien nous devons toujours avoir ce fond pour les investissements futurs pour les parcs.

Susan DeSchulthess : le secteur des quais de location de la ville est souvent embourbé de matériaux de toutes sortes ce qui empêche une libre circulation pour les locataires de quais.

Nous en avons discuté lors du dernier caucus et nous sommes à trouver une solution.

Susan DeSchulthess : je tiens à vous informer que les travaux à l'Île Goulden sont désastreux d'un point de vue environnemental.

Le directeur général ira après le conseil vérifier les travaux et l'état des lieux.

Andrea Leber : Comment sont gérés les argents de la ville et des fonds spéciaux.

Toutes dépenses effectuées par l'administration de la Ville doit être entérinées par résolution du conseil de la Ville.

Pierre Bellerose : quand est-ce que les quais seront réparés à l'Île Goulden.

Les nouveaux quais devraient-être installés avant les régates du BLPA

Charles Huot : il y a une rumeur qu'un propriétaire veut construire un chemin d'accès routier pour son futur chalet.

Nous sommes au fait de ce dossier et nous déployons tous les efforts nécessaires afin de faire respecter l'ensemble de notre réglementation. L'inspecteur municipal a patrouillé pendant 7 heures le secteur la semaine dernière et il n'a rien trouvé. Le Maire a acheminé une correspondance au propriétaire afin de l'informer sur les tenants et aboutissants des dossiers en cour concernant les chemins et les obligations légales et réglementaires associés et ce, avec les différents intervenants soit le MRN et la Ville pour la construction de chemin.



Jean-Guy Brunelle : Est-ce qu'un permis est nécessaire pour couper un arbre mort ou dangereux

Toute coupe d'arbre sur le territoire de la Ville nécessite un permis d'abatage émis par la Ville. Ce permis est émis selon la réglementation en vigueur et selon le jugement de l'inspecteur pour la dangerosité.

Si un arbre mort tombe sur un chalet, est-ce que la Ville devient responsable des dommages occasionnés.

Non

Fin de la période de questions : 11h02

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

1) L'équipe des plongeurs pour l'éradication du myriophylle à épi sont en activités, nous vous demandons votre collaboration afin d'éviter de naviguer dans le secteur d'intervention ou de pêcher à proximité.

2) Dans l'éventualité que vous aperceviez un hydravion veuillez dans la mesure du possible prendre une photo ou encore noter le numéro d'identification.

3) Nous vous rappelons que vous devez acquérir vos vignettes pour vos embarcations.

Nous avons émis 6 permis de construction, 5 certificats d'autorisation, aucune demande de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous n'avons pas reçu de confirmation de pompage septique. En ce qui concerne les transferts, nous avons reçu de la MRC des Laurentides 2 transactions soit :

- 1) Vente de Céline Loranger à Serge Couture et Amélie Dagenais pour la résidence située au 105 chemin Barkmere
- 2) Partage entre la famille Laurier de la succession de madame Solange Drouin

4.2 RÉSOLUTION 2017-062 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :



Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-651		\$1 877,40	2017-06-14	Paie période finissant 10 juin 2017	Pay period ending June 10,2017
EFP-652		\$1 433,11	2017-06-14	Paie période finissant 10 juin 2017	Pay period ending June 10,2017
EFP-653		\$885,70	2017-06-14	Paie période finissant 10 juin 2017	Pay period ending June 10,2017
EFP-654		\$806,30	2017-06-14	Paie période finissant 10 juin 2017	Pay period ending June 10,2017
EFP-655		\$260,72	2017-06-14	Paie période finissant 10 juin 2017	Pay period ending June 10,2017
EFP-656		\$1 877,40	2017-06-28	Paie période finissant 24 juin 2017	Pay period ending June 24,2017
EFP-657		\$1 433,11	2017-06-28	Paie période finissant 24 juin 2017	Pay period ending June 24,2017
EFP-658		\$881,36	2017-06-28	Paie période finissant 24 juin 2017	Pay period ending June 24,2017
EFP-659		\$871,10	2017-06-28	Paie période finissant 24 juin 2017	Pay period ending June 24,2017
EFP-660		\$286,22	2017-06-28	Paie période finissant 24 juin 2017	Pay period ending June 24,2017
EFP-661	Mastercard	\$1 771,54	2017-06-29	Licence système comptable + dépenses diverses	License accounting system + miscellaneous expenses
EFP-662	Bell	\$91,41	2017-07-13	Ligne téléphonique hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-663	CNESST	\$68,84	2017-07-20	Frais de gestion Revenu Québec	Management costs Revenu Quebec
EFP-664	Hydro-Québec	\$316,58	2017-07-20	Électricité 199 ch. Barkmere	Electricity 199 Barkmere Road
EFP-665	Revenu Canada	\$5 605,77	2017-07-14	Retenues à la source fédérales d'avril à juin 2017	Federal payroll remittances April to June 2017
EFP-666	Revenu Québec	\$12 896,09	2017-07-14	Retenues à la source provinciales d'avril à juin 2017	Provincial payroll remittances April to June 2017
PPA	Paiements Globaux Canada SENC	\$40,54	2017-06-01	Location de base mensuel carte débit	Monthly debit card base location
		\$31 403,19		Total- Règlement 213	Total- Bylaw 213
4311	Municipalité du Canton d'Arundel	\$1 639,00	2017-07-31	Entente premiers répondants	First responders agreement
4312	Tremblay Savoie Papierre	\$3 453,09	2017-07-08	Consultation légale	Legal consulting
4313				Annulé	Cancelled
4314	Terraquavi	\$613,96	2017-07-08	Boudins absorbants	Sorbent booms
4315	Municipalité de Montcalm	\$4 480,59	2017-07-28	Entente chemin Duncan	Duncan Road Agreement
4316	Ministre des Finances du Québec (CEAEQ)	\$199,99	2017-07-08	Tests chimie - analyse eau	Chemical tests - water testing
4317	Jonathan O'Shaughnessy	\$800,00	2017-07-08	Ramassage sable	Sand collection
4318	Alissa Meurs	\$944,14	2017-07-08	Nettoyage Hôtel de ville + compte de dépenses	Town Hall cleaning + expenses account
4319	Steve Deschênes	\$274,89	2017-07-08	Compte de dépenses	Expenses account
4320	Matériaux R. McLaughlin Inc	\$134,18	2017-07-15	Quincaillerie	Hardware
4321	Texel Matériaux Techniques Inc.	\$1 561,20	2017-07-21	Rideaux de turbidité - myriophylle	Turbidity curtains - milfoil
4322	Équipe Laurence	\$431,16	2017-07-21	Projet hôtel de ville	Town Hall project
4323	AQUAM Spécialiste Aquatique Inc.	\$205,81	2017-07-08	Bouées - myriophylle	Floats - milfoil
4324	Pilon & Ménard, Huissiers de justice Inc.	\$303,19	2017-07-08	Signification d'une ordonnance	Service of an order
4325	Portes Garage des Laurentides	\$4 527,85	2017-07-08	Nouvelle porte de garage	New garage door
4326	Imprimerie Léonard Inc.	\$32,39	2017-07-30	Impressions diverses	Various prints
4327	Richard O'Shaughnessy	\$983,03	2017-07-29	Quai travaux	Dock works
4328	Dave Williams Roy	\$1 353,74	2017-07-08	Compte de dépenses	Expenses account
	TOTAL	\$53 341,40			

4.3 RÉSOLUTION 2017-063 – Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller Jake Chadwick à titre de maire suppléant de la Ville de Barkmere se termine le 8 juillet 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseiller Tim Kalil soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 9 juillet 2017 au 5 novembre 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

4.4 RÉSOLUTION 2017-064 – Achat d'un logiciel de gestion d'archive de documents

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere doit procéder à l'implantation d'un système d'archivage pour l'ensemble des documents administratifs;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un système d'archivage requiert que la Ville de Barkmere fasse l'acquisition d'un logiciel de gestion d'archive de documents;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a obtenue de la Firme Gestar une soumission pour un logiciel de gestion d'archive de documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :



QUE la Ville de Barkmere procède à l'achat d'une licence du logiciel Documentik auprès de la Firme Gestar;

QUE la somme totale pour cet achat n'excède pas 3360\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.5 RÉSOLUTION 2017-065 – Octroi d'un contrat professionnel en archivage

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere veut procéder à l'implantation d'un système d'archivage pour l'ensemble des documents administratifs;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un système d'archivage requiert que la Ville de Barkmere s'adjoigne une ressource professionnelle externe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere a obtenu de Monsieur Carl De Montigny consultant en archivistique une proposition de service par étape pour mettre en place la structure de gestion documentaire et archivistique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce MacNab, secondé par Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere octroi un contrat forfaitaire à Monsieur Carl De Montigny;

QUE la somme totale pour la première étape d'implantation n'excède pas 3 800\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

4.6 RÉSOLUTION 2017-066 – Appui à l'école Arc-en-Ciel d'Huberdeau

CONSIDÉRANT la consultation publique lancée par la Commission scolaire des Laurentides (CSL), par résolution du Conseil des Commissaires lors de la séance extraordinaire du 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le «Projet de modification à certains services dispensés à l'école l'Arc-en-ciel», proposant de mettre fin à l'obligation légale de la CSL de fournir des services préscolaires 5 ans (maternelle) à l'école l'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC des Laurentides numéro 2015.03.6348, adoptée à l'unanimité par laquelle le Conseil des maires de la MRC des Laurentides donne son appui à un projet éducatif où les parents pourraient, sur une base volontaire, envoyer leurs enfants à l'école «Le Carrefour»;

CONSIDÉRANT l'absence de proposition de projet enrichissant volontaire dans ladite consultation de la CSL;

CONSIDÉRANT QU'un tel scénario aurait des répercussions négatives sur les évaluations foncières municipales, et ce, pour l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de maintenir des services éducatifs à proximité de nos municipalités afin de retenir nos familles;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de conserver les plus courtes trajectoires possibles relativement au transport scolaire dans un souci de sécurité pour nos enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :



QUE la Ville de Barkmere appuie l'association Défense de l'Arc-en-ciel dans sa volonté de maintenir l'intégralité des services éducatifs à l'école l'Arc-en-ciel;

QUE la Ville de Barkmere demande à la CSL de s'assurer de maintenir par leurs politiques et règlements, la proximité des écoles et services éducatifs près des municipalités ciblées;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités desservies par l'École L'Arc-en-Ciel, soit Arundel, Huberdeau et Montcalm, ainsi qu'à la Commission Scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE

5. Infrastructures

5.1 RÉSOLUTION 2017-067 – Octroi d'un contrat pour la mise à niveau du système de rétention des eaux fluviales

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention de 13 925\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission par Guilbert P. Miller & Fils Ltée le 6 juin 2017 pour exécuter les travaux de mise à niveau du système de rétention des eaux fluviales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Gilbert P. Miller & Fils Ltée et de procéder aux travaux, pour un maximum de 13 925,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6. Services Publics

6.1 RÉSOLUTION 2017-068 – Lettre d'intention pour l'adhésion à la future régie inter-municipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Brébeuf, d'Huberdeau, de Mont-Tremblant et de Montcalm ont démontré de l'intérêt pour se regrouper dans le but de former une régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte et de transport des matières résiduelles pour les municipalités d'Arundel, de Barkmere et de Montcalm vient à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi des Cités et Villes (R.L.R.Q. c. C-19);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere démontre son intention d'adhérer à la future régie en fonction des informations reçues et aux conditions suivantes :

QUE chaque municipalité soit représentée au sein du conseil d'administration de la nouvelle régie ;

QUE la majorité des municipalités adhèrent au regroupement ;



QUE le Conseil municipal se prononce favorablement à la mise en place d'une régie intermunicipale chargée d'exploiter un service de collecte et de transport des matières résiduelles ;

QUE le Conseil municipale désire se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi des Cités et Villes (R.L.R.Q. c. C-19) pour conclure une entente intermunicipale relative à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles sur tout le territoire d'Amherst, d'Arundel, de Barkmere, de Brébeuf, d'Huberdeau, de Mont-Tremblant et de Montcalm ;

QUE les Conseil municipaux de Huberdeau et de Montcalm représentent le groupe des municipalités auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

ADOPTÉE

7. Rapport du maire

8. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 12 août 2017, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

8.1 RÉSOLUTION 2017-069 - Levée de la séance

Il est 11 :36

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Tim Kalil et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire-trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Juin 2017 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			
08-juin-17	2017	C	05	Rénovation	7499	Nouvelles portes et fenêtres ainsi que l'agrandissement de la cuisine à même une véranda existante.
06-juin-17	2017	C	07	Construction	2143	Construction d'une nouvelle installation septique.
02-juin-17	2017	C	09	Rénovation	3847	Réfection de la toiture existante avec un bardeau d'asphalte.
12-juin-17	2017	C	10	Rénovation	0114-5	Changement de porte et fenêtre afin de sécurisé la maison.
28-juin-17	2017	C	11	Rénovation	2760	Réfection de la toiture existante avec un bardeau d'asphalte.
28-juin-17	2017	C	12	Reconstruction	5126	Reconstruction d'un balcon existant s'étant effondré sous le poids de la neige.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
14-juin-17	2017	CA	06	Ouvrage rive / littoral	2143	Retrait d'un accès au lac non conforme pour fin de revégétation ainsi que la construction d'un escalier situé en bande riveraine respectant le règlementation.
12-juin-17	2017	CA	07	Rénovation	0114	Démolition d'un bâtiment principal devenu dangereux.
09-juin-17	2017	CA	08	Abattage d'arbre	0149	Abattage de 12 arbres morts.
15-juin-17	2017	CA	09	Ouvrage rive / littoral	5126	Agrandissement d'un quai existant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
30-juin-17	2017	CA	10	Ouvrage rive / littoral	2402	Remplacement d'une partie de la fondation d'une remise situé en bande riveraine ainsi.